

Séance du jeudi 04 juin 2009

~~~~~

L'an deux mille neuf, le quatre juin à dix neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois, sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, Président d'après les convocations en date du 28 mai 2009.

Présents : MARTIN Jean-Michel, VARANCEAU Jean-Luc, BEGEY Jean-Marie, VITRY Jean, PERAT Sylvie, THOUARD Geneviève, MOYSAN Alain et ROUDIER Patrick.

Absent : M. Jean-Michel VICENTY.

Invité absent excusé : Didier HAY

M. Patrick ROUDIER a été élu secrétaire de séance

## ===== Ordre du Jour =====

- 1. Planning des travaux de goudronnage**
- 2. Matériel**
- 3. Convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes**
- 4. Questions diverses**

=====

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 06 mai 2009, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1- Planning des travaux de goudronnage**

Monsieur le Président rappelle des différentes étapes et conditions :

- bouchage des trous avec de l'enrobé à froid ou du calcaire suivant le type de chemin,
- passer le cylindre après le bouchage et après le goudronnage,
- prévoir une équipe de 3 personnes pour le bouchage et le goudronnage,

Puis, il suggère d'établir un planning des opérations de goudronnage pour la campagne 2009. Chaque commune indique donc ses besoins en matériaux et en temps qui sont résumés dans le tableau ci-dessous :

|          | BOUCHAGE DES TROUS |             |                                                             | GOUDRONNAGE |                                                   |                                                                 |
|----------|--------------------|-------------|-------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
|          | Nb jours           | Dates       | Qui                                                         | Nb jours    | Date                                              | Qui                                                             |
| MIGRON   | 10 jours           | lundi 15/06 | 3 agents :<br>1 conducteur,<br>1 derrière,<br>1 au cylindre | 15 jours    | lundi 15/07 au<br>17/07 puis du<br>31/08 au 15/09 | 3 agents :<br>1 conducteur,<br>1 aux manettes,<br>1 au cylindre |
| VILLARS  | 5 jours            | lundi 29/06 | 3 agents :<br>1 conducteur,<br>1 derrière,<br>1 au cylindre | 5 jours     | mercredi 16/09                                    | 3 agents :<br>1 conducteur,<br>1 aux manettes,<br>1 au cylindre |
| LE SEURE | 5 jours            | lundi 08/06 | 3 agents :<br>1 conducteur,<br>1 derrière,<br>1 au cylindre | 5 jours     | lundi 06/07                                       | 3 agents :<br>1 conducteur,<br>1 aux manettes,<br>1 au cylindre |

### **2- Matériel**

- Tondeur Iséki

L'expert de l'assurance du SIVOM, la SMACL est venu pour voir le matériel à Migron le mardi 02 juin. D'après les premiers éléments qu'il a pu constater, il estime le tondeur irréparable. Cependant, la contre expertise qui devra se faire après le 23 juin aura lieu aux Etablissements FORT à Saintes en déterminera

exactement l'état.

Monsieur Patrick ROUDIER, délégué du Seure évoque, dans l'hypothèse où l'Iséki serait effectivement irréparable, la possibilité d'acquérir 3 tondeuses moins importantes pour une meilleure organisation du travail.

Enfin, Monsieur le Président indique que les établissements FORT de Saintes ont prêtés un tondeur en attendant que nous soyons fixé sur notre tondeur actuel. Parallèlement, il informe l'assemblée qu'une demande de prise en charge des frais de location d'un tondeur a été formulée auprès de la SMACL.

*- Goudronneuse*

Elle a passé le contrôle technique avec succès. Le technicien a conseillé de débrancher les cosses de la batterie pour éviter qu'elle se décharge durant la période inutilisation.

*- Giro-Broyeur*

Monsieur Le Président indique que la commune de Villars envisage d'acquérir un giro-broyeur pour tondre les chemins ruraux enherbés. Le devis présenté par les Etablissements THOUARD s'élève à 1 375,40 € TTC pour un girobroyeur d'occasion « Quivogne » d'une largeur de travail de 1,8 m. Il demande si les communes de Migron et Le Seure seraient intéressées par ce matériel.

Madame Geneviève THOUARD, maire du Seure souhaite demander l'avis à son conseil municipal.

### **3- Convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée, qu'il y a dorénavant la possibilité pour les collectivités territoriales de transmettre les différents actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture par télétransmission. Ainsi le traitement plus rapide permet une organisation du travail plus souple.

Pour cela une convention avec les services de l'Etat est proposée. Celle-ci prévoit notamment :

- la date de raccordement à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Le comité syndical après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec le Préfet de la Charente-Maritime.

### **4- Questions diverses**

*- le personnel :*

Messieurs Alain MOYSAN et Patrick ROUDIER, délégués du Seure, signale le comportement abusif de William TROCHUT. En effet, lors du débrutage le 14 mai dernier sur Le Seure, Monsieur TROCHUT a quitté le chantier sans prévenir les élus alors que l'on avait encore besoin de lui. Monsieur Jean-Michel MARTIN a rencontré Monsieur TROCHUT pour parler de ce problème mais apparemment, il n'a pas indiqué les mêmes motifs à ceux qui lui ont demandé des explications.

Madame Sylvie PERAT, maire de Migron suggère à Monsieur le Président de rencontrer Monsieur TROCHUT William dans le courant du mois de juin dans le cadre de l'évaluation des compétences obligatoire après 6 mois d'activité.

De même, dans le courant du mois de juillet une rencontre sera également organisée, au cours de laquelle Monsieur Jean-Noël COUSIN sera reçu pour savoir quelle suite réserver à son contrat.

*- Permis de conduire des agents*

Il sera demandé aux agents de fournir une copie de leur permis de conduire pour faire le point sur leurs autorisations de conduite.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h30 et ont signé au registre les membres présents.*